



SNEP FSU 78

Trappes, le 29/04/2020

24 rue Jean JAURES  
78190 TRAPPES  
Courriel : s2-78@snepfsu.net

A l'attention de M. DESTRES,  
Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines  
19 avenue du Centre 78280 GUYANCOURT

**Objet : demande d'information concernant les dispositions envisagées pour l'EPS lors de la réouverture des collèges et lycées.**

Monsieur le DASEN,

Nous souhaitons vous solliciter concernant les dispositions envisagées par vos services pour l'organisation de l'EPS lors de la réouverture des collèges et lycées.

En effet, face aux nombreuses interrogations que nous font remonter nos collègues, nous aurions besoin d'être éclairés sur les directives officielles concernant plusieurs points :

Plusieurs chefs d'établissements ont informé leurs équipes d'EPS que les cours d'Education Physique et Sportive ne reprendraient pas d'ici juillet. Pourriez-vous nous faire connaître votre position concernant les consignes relatives à la tenue des cours d'EPS ?

Nous souhaiterions par ailleurs connaître les dispositions relatives à la protection des personnels à risques qui ne seraient pas en mesure de retourner dans leurs établissements.

Nous souhaiterions également savoir quelles sont les orientations envisagées concernant le cumul d'un travail en présentiel et en distanciel. Dans ce contexte nous tenons à souligner l'importance du rôle et de la fonction de professeur principal.

Concernant les certifications pour les examens de fin d'année (BAC ,CAP) nous souhaiterions connaître les modalités qui seront retenues en EPS

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le DASEN l'expression de nos sentiments respectueux.

MM. LE CAM et FABAS, co -secrétaires du SNEP FSU 78